

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3661)

AMENDEMENT

N ° CE76

présenté par

M. Villani, M. Houbron, rapporteur Mme Forteza et M. Julien-Laferrière

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.